

1. BILAN – ACTIF

Désignation de l'entreprise <u>5 MONDES - SIREN : 952745628</u>									
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois <u>7</u>								Néant ☐	
								Exercice N clos le <u>31/12/2023</u>	
								Brut	
								Amortissements, provisions	
								Net	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)									
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AA						
		Frais de développement	AB						
		Concessions, brevets et droits similaires	CX						
		Fonds commercial (1)	AF						
		autres immos incorporelles	AH	35 600	AI		35 600		
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AJ						
	Immobilisations corporelles	Terrains	AK						
		Constructions	AL						
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AN						
		Autres immos corporelles	AP						
		Immos en cours	AR						
		Avances et acomptes	AT						
	Immobilisations financières (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	AV						
		Autres participations	AX						
		Créances rattachées à participations	CS						
		Autres titres immobilisés	CU						
		Prêts	BB						
		Autres immobilisations financières	BD						
Total (II)			BH	433	BI		433		
			BJ	36 033	BK		36 033		
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL						
		En cours de production de biens	BN						
		En cours de production de services	BP						
		Produits intermédiaires et finis	BR						
		Marchandises	BT	26 555	BU		26 555		
	Créances	Avances et acomptes sur commandes	BV						
		Clients et comptes rattachés (3)	BX						
		Autres créances (3)	BZ	1 885	CA		1 885		
		Capital souscrit appelé, non versé	CB						
	Divers	V.M.P. (dont actions propres:)	CD						
Disponibilités		CF	2 942	CG		2 942			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH							
	Total (III)	CJ	31 382	CK		31 382			
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif (VI)	CN							
	Total général (I à VI)	CO	67 415	1A		67 415			
(1) Droit au bail			(2) à moins d'un an	CP	433	(3) à + d'1 an	CR		
Clause de réserve de propriété - immob.			stocks			créances			

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise				5 MONDES - SIREN : 952745628		Néant ☐	
						Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :				1 000	)	DA 1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...						DB
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence				EK	)	DC
	Réserve légale (3)						DD
	Réserves statutaires ou contractuelles						DE
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)				B1	)	DF
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)				EJ	)	DG
	Report à nouveau						DH
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)						DI -66 824
	Subventions d'investissement						DJ
	Provisions réglementées						DK
	TOTAL (I)						DL -65 824
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs						DM
	Avances conditionnées						DN
	TOTAL (II)						DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques						DP
	Provisions pour charges						DQ
	TOTAL (III)						DR
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles						DS
	Autres emprunts obligataires						DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)						DU
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)				EI	)	DV 121 704
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés						DX 6 949
	Dettes fiscales et sociales						DY 4 586
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						DZ
	Autres dettes						EA
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)						EB
TOTAL (IV)						EC 133 239	
Ecart de conversion passif						ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)						EE 67 415	
Renvois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital					1B
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			- Écart de réévaluation libre			1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme					EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an					EG
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP					EH


BA

« 5 MONDES »
S.A.S.U. au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 9 RUE MISS EDITH CAWELL

60100 CREIL

R.C.S : 952 745 628 NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 03/06/2024

Au siège social,
Le 03/06/2024,
à 12H00,

Madame Boye DRAME, associée unique et Présidente de la société « 5 MONDES », s'est présentée à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.

Elle préside la séance en qualité de Présidente.

La Présidente constate que l'associée présente remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associée unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de décisions.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associée unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et affectation des résultats,
- Quitus à la Présidence,
- Questions diverses.

La Présidente ouvre la discussion.

La Présidente répond d'abord aux questions écrites de l'associée unique.

Personne ne demanda plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les décisions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 faisant apparaître **une perte de -66 823,68** Euros.

En conséquence, l'associée unique donne quitus entier et sans réserve à la Présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

BD

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associée unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir **une perte de -66 823,68** Euros.

L'associée unique décide d'affecter le résultat de **-66 823,68** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-66 823,68** Euros.

Décision n° 3

L'associée unique constate que du fait de cette affectation, les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à la moitié du capital social. Néanmoins, en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, l'associée unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social et poursuit donc ses activités.

Décision n° 4

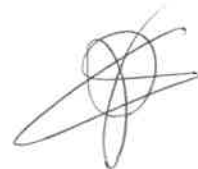
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 5

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique.

L'Associée-Présidente



BD